

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 08 AVRIL 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 08 avril 2013 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

Mme Georgette Critchley, mairesse
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller
Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 7 citoyens

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de madame Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

13-04-58

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

13-04-59

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2013

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2013;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2013 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

13-04-60

5. Accumulation d'une réserve – Transfert de 6 000 \$ pour le traitement des boues du site d'assainissement des eaux – 9^e année et dépôt dans un compte distinct

CONSIDÉRANT qu'une réserve du traitement des boues pour l'accumulation de la somme de 60 000 \$ a été créée en 2005;

CONSIDÉRANT que ledit montant n'est pas utilisé l'année même, afin d'obtenir la somme globale de 60 000 \$, et qu'il engendrera automatiquement un surplus pour l'exercice financier en cours;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 6 000 \$ a été budgété pour l'année 2013 concernant ladite prévision au poste de traitement des boues et que ledit montant relève également de la taxation exigée aux contribuables bénéficiaires de ce service;

CONSIDÉRANT que ce montant devra être budgété pour l'année à venir également pour un total de dix années afin d'accumuler la somme de 60 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE TRANSFÉRER le montant de 6 000 \$ pour l'exercice financier en cours dans un poste de réserve de traitement des boues et de transférer également cette somme dans le compte bancaire prévu à cette fin;

DE PRÉVOIR à chaque année un montant de 6 000 \$ pour le traitement des boues et de transférer ledit montant dans la réserve prévue à cet effet suite à une résolution annuelle le permettant et en déposant également la somme prévue dans un compte distinct.

13-04-61

6. Entretien paysager des parcs et édifices municipaux – Luc Biron

CONSIDÉRANT que la municipalité désire orner et entretenir ses îlots, ses parcs et ses édifices publics pour l'embellissement de notre localité;

CONSIDÉRANT que les coûts s'y rattachant sont assumés entièrement par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services professionnels de « *Luc Biron, entrepreneur paysager* », pour l'entretien annuel des îlots, des parcs et des édifices publics appartenant à la municipalité, au prix total de 3 550 \$ plus les taxes applicables tel que mentionné dans l'offre de services en date du 26 mars 2013;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-130-00-522 « Entretien d'immeubles », 02-701-20-522 « Entretien centre communautaire » et 02-702-30-522 « Entretien bibliothèque » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

13-04-62

7. **Chevaliers de Colomb – Demande d’aide financière pour la sécurité de la fête nationale du Québec**

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb organisent la fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT que nos citoyens pourront profiter de cette fête et que nous croyons que des mesures de sécurité sont importantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER un don au montant de 600 \$ aux Chevaliers de Colomb afin d’aider à défrayer le coût de la sécurité et pour l’organisation de la fête;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-04-63

8. **BPN Environnement – Location de toilettes chimiques pour les aires de repos du rang du Bois-de-Maska et du rang du Haut-de-la-Rivière**

CONSIDÉRANT que l’achalandage des aires de repos du rang du Bois-de-Maska et du rang du Haut-de-la-Rivière s’effectue surtout du début juin à la fin septembre (période de 4 mois);

CONSIDÉRANT que BPN Environnement, offre la location d’une toilette chimique au montant de 132 \$ mensuellement, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE LOUER une toilette chimique pour chacune des deux aires de repos, à BPN Environnement, pour une période de 4 mois, soit du 1^{er} juin au 30 septembre 2013;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense pour la location de deux (2) toilettes chimiques;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-701-50-522 « Entretien - Parc » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-04-64

9. **Vacuum Drummond inc. – Nettoyage des stations de pompage et du bassin à l’usine ainsi que les puisards**

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de procéder au nettoyage des puisards, cette année, puisque le dernier nettoyage a été réalisé en 2011;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de procéder également au nettoyage des 4 stations et du bassin à l’usine comme à chaque année;

CONSIDÉRANT que cette année nous utiliserons les services de Vacuum Drummond inc.;

CONSIDÉRANT que le coût de ces services ne devrait pas excéder 6 000 \$ comme montant net prévu au budget;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE RETENIR les services de Vacuum Drummond inc. pour le nettoyage des puisards de la municipalité ainsi que le nettoyage des stations et du bassin à l'usine;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses pour un montant net n'excédant pas 6 000 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-415-00-521 « Entretien service égout » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-04-65

10. Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre – Proclamation de la semaine de l'action bénévole

CONSIDÉRANT que la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

CONSIDÉRANT que pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

CONSIDÉRANT que les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants des gouvernements et des entreprises quand il s'agit de bâtir des communautés fortes et épanouies;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens et citoyennes de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

CONSIDÉRANT qu'il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de la Municipalité de Saint-François-du-Lac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'au nom du conseil municipal et des citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, la mairesse Georgette Critchley, proclame par la présente que la semaine du 21 au 27 avril 2013 sera la «Semaine de l'action bénévole 2013» dans notre municipalité;

DE PLUS, la mairesse invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

13-04-66

11. Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre – Demande d'aide financière pour la semaine des bénévoles

CONSIDÉRANT que la «Semaine de l'action bénévole 2013» se déroulera du 21 au 27 avril 2013;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre organisera différentes activités de reconnaissance pour souligner l'événement avec les bénévoles de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER la somme de 100 \$ au Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 «Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

13-04-67

12. Demande de dérogation mineure – Bruno Joyal

CONSIDÉRANT que monsieur Bruno Joyal demande une dérogation mineure afin de faire accepter, pour la construction d'un garage projeté, une hauteur maximale de 19 pieds alors que la norme est de 15 pieds;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant les parties de lots 100 et 101 ainsi que les lots 102 et 103 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la raison principale à cette demande est de permettre une pente de toit en fonction des dimensions du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure telle que présentée par monsieur Bruno Joyal et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

13-04-68

13. Demande de dérogation mineure – Peggy Péloquin

CONSIDÉRANT que madame Peggy Péloquin demande une dérogation mineure afin de faire accepter, pour la construction d'un garage projeté, une hauteur maximale de 22 pieds alors que la norme est de 15 pieds;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant une partie de lot 215 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la raison principale à cette demande concerne un besoin d'un étage supplémentaire pour du rangement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure telle que présentée par madame Peggy Péloquin et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

13-04-69

14. Appel d'offres – Déneigement des chemins d'hiver

CONSIDÉRANT que la municipalité sous la direction de laquelle se trouve un chemin quelconque peut ordonner, par résolution, que ce chemin soit tracé et entretenu, l'hiver, en voie double, dont l'une pour les voitures qui vont dans une direction, et l'autre pour celles qui vont dans la direction opposée. (art.752 (1) C.M.);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire recevoir des soumissions pour un contrat d'une durée d'un an ou trois ans ou cinq ans;

CONSIDÉRANT que l'option d'un contrat de trois ans ou de cinq ans dépassera le montant de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, une demande de soumissions publiques comportant une dépense de 100 000 \$ et plus doit être publiée dans un système électronique d'appel d'offres accessible aux entrepreneurs et fournisseurs, en outre ceux ayant un établissement au Québec, qui ont un établissement dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la municipalité et dans au moins un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PROCÉDER à un appel d'offres public pour les travaux de déneigement par la parution d'une annonce dans le système électronique « SÉAO » et publication de cette annonce dans le journal Les 2Rives;

QUE lesdits travaux de déneigement et d'entretien des chemins d'hiver sont pour une période d'un (1) an ou trois (3) ans ou cinq (5) ans et concernent les saisons 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018;

FIXER l'heure de tombée et d'ouverture des soumissions à 15 heures, mardi le 07 mai 2013, lesquelles seront considérées publiquement à la séance ordinaire du conseil, tenue le 13 mai 2013 au lieu habituel des séances;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de publication;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication avis » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-04-70

15. Adoption d'une nouvelle politique de rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel électoral est une responsabilité de chaque municipalité locale (tout en respectant le minimum prévu par la loi) et qu'en 2009 une politique a été adoptée par la résolution numéro 09-09-160;

CONSIDÉRANT que cette politique devait également servir pour les élections de 2013 mais qu'elle doit être adoptée à nouveau afin d'ajuster la rémunération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac adopte le document intitulé «Politique de rémunération du personnel électoral 2013» et que la présidente d'élection soit autorisée à verser les rémunérations qui y sont prévues à compter de l'élection générale de 2013, nonobstant le budget 2013 et pour les élections subséquentes s'il n'y a pas d'autres changements.

13-04-71

16. Dépôt et adoption du bilan local 2012 du Pacte rural 2007-2014

CONSIDÉRANT que la secrétaire du comité de développement local de Saint-François-du-Lac a présenté le bilan local du pacte rural pour l'année 2012 aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le bilan local reflète fidèlement les actions posées par le comité en 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le bilan local du pacte rural 2012 transmis par la secrétaire du CDL de Saint-François-du-Lac;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à madame Josiane Fontaine, agente rurale de la MRC de Nicolet-Yamaska, ainsi qu'une copie du bilan local 2012.

13-04-72

17. États généraux de l'eau du bassin versant de la Yamaska – Campagne d'appui populaire

CONSIDÉRANT que les efforts d'assainissement des 35 dernières années ont permis certaines améliorations de la qualité de l'eau dans le bassin versant de la Yamaska;

CONSIDÉRANT que la rivière demeure, toutefois, l'affluent le plus pollué du Saint-Laurent et que la capacité de son bassin versant à soutenir la biodiversité et des écosystèmes aquatiques en santé est compromise;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent de restaurer la Yamaska et ses affluents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE FAIRE paraître de la publicité dans le journal municipal et sur le site internet de la municipalité;

DE DEMANDER aux gouvernements et organismes de renforcer le financement dédié à la gestion durable de l'eau, puisque la qualité de vie des citoyens et de leurs enfants en dépend.

13-04-73

18. Services E.R. Extermination – Mandat d'arrosage des édifices municipaux et ponton

CONSIDÉRANT que Services E.R. Extermination offre ses services pour la saison estivale 2013, concernant l'arrosage, afin d'enrayer les araignées;

CONSIDÉRANT que les coûts et les postes budgétaires sont les suivants :

➤ Bureau municipal (02-130-00-522) 275,00 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

➤	Garage municipal (02-320-00-522)	140,00 \$
➤	Bibliothèque (02-702-30-522)	140,00 \$
➤	Centre communautaire (02-701-20-522)	180,00 \$
➤	Usine (02-414-00-522)	100,00 \$
➤	Ponton (02-622-00-447)	100,00 \$

CONSIDÉRANT que le coût total est de 935,00 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER aux postes budgétaires ci haut mentionné les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-04-74

19. CRECQ – Renouvellement d'adhésion pour 2013 et nomination d'un représentant

CONSIDÉRANT que le Conseil Régional de l'environnement du Centre-du-Québec se préoccupe de près à l'environnement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal trouve que les préoccupations envers l'environnement sont d'une importance capitale;

CONSIDÉRANT qu'il faut être membre du CRECQ pour assister à l'assemblée générale annuelle et que les frais d'adhésion sont de 50,00 \$ pour une municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER au Conseil Régional de l'environnement du Centre-du-Québec;

DE NOMMER madame Georgette Critchley, mairesse, représentante pour la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité ou monsieur Jean-Louis Lambert, pro-maire, comme substitut;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 «Cotisations à des organismes» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-04-75

20. Fermeture du bureau municipal – Congés et vacances

CONSIDÉRANT que le 24 juin, jour de la Fête nationale du Québec ainsi que le 1^{er} juillet, Fête du Canada, sont des jours fériés, chômés et payés;

CONSIDÉRANT que le bureau municipal ferme pour une période de deux (2) semaines durant les vacances estivales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaim

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE FERMER le bureau municipal le lundi 24 juin et le lundi 1^{er} juillet 2013 pour les congés de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada;

DE FERMER le bureau municipal durant la période des vacances soit, du 22 au 26 juillet 2013 et du 29 juillet au 02 août 2013 inclusivement.

13-04-76

21. Fauchage au centre communautaire pour l'été 2013

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Crevier de la Ferme Crevier & Fils enr. offre ses services concernant le fauchage au centre communautaire pour l'été 2013 au montant de 185,00 \$ plus les taxes applicables pour deux (2) coupes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de la Ferme Crevier & Fils enr. pour un montant de 185,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense et que les travaux soient effectués environ le 1^{er} juin et le 15 juillet 2013;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-20-522 « Entretien – Centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-04-77

22. MAMROT – Demande de prolongation de délai selon l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et urbanisme

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté un nouveau schéma d'aménagement et qu'il est entré en vigueur le 19 mai 2011;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne sera pas en mesure de respecter le délai de deux ans prescrit à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et urbanisme concernant l'adoption de tout règlement de concordance (Règlements d'urbanisme);

CONSIDÉRANT que selon l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et urbanisme, le ministre peut prolonger le délai à la demande d'une municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire un délai supplémentaire pour l'adoption de nos règlements d'urbanisme en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Nicolet-Yamaska.

DÉPÔT

23. Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2011

Le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2011 est déposé conformément à la loi et a été transmis électroniquement au MAMROT. Une copie sera également disponible au bureau pour toute personne qui désire consulter ledit rapport.

13-04-78

24. Buropro – Offre de service pour la location d'un nouveau photocopieur

CONSIDÉRANT que le contrat du photocopieur peut être renouvelé immédiatement et qu'une offre de Buropro nous a été proposée;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que cette offre comprend la location d'un copieur Konica Minolta Bizhub C364 pour un montant de 179,00 \$ par mois plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cette offre comprend également le service incluant les pièces et main d'œuvre, les appels préventifs ainsi que la fourniture de l'encre pour 0,01 \$ de la copie et 0,07 \$ de la copie couleur plus les taxes applicables, pour le nombre de copies utilisées seulement et aucun minimum facturable;

CONSIDÉRANT que le contrat de location est pour un terme de 66 mois;

CONSIDÉRANT que l'offre inclus également un chèque de 1 295 \$ plus les taxes applicables afin de rembourser les derniers paiements de notre contrat de location actuel avec Ricoh;

CONSIDÉRANT que l'offre inclus également 50 000 copies en noir et blanc gratuites afin de compenser pour le nombre de copies minimales que nous devons payer à Ricoh selon le contrat actuel;

CONSIDÉRANT que la nouvelle proposition est plus avantageuse, puisque la location est de 179 \$ par mois au lieu de 185 \$ pour un copieur plus performant, et que les copies sont seulement à 0,01 \$ des copies utilisées au lieu de 0,015 \$ la copie dont 8 000 par mois sont facturées obligatoirement selon le contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ACCORDER le contrat de location pour une durée de 66 mois à 179,00 \$ par mois plus les taxes applicables et à 0,01 \$ de la copie utilisée et 0,07 \$ de la copie couleur utilisée s'il y a lieu;

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer ledit contrat;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-130-00-517 « Location équipement de bureau » et 02-130-00-527 « Entretien photocopieur » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

25. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

26. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

27. RAPPORT DES COMITÉS

Messieurs les conseillers Jean-Louis Lambert et Jean Duhaime donnent rapport de leur comité respectif, soit la régie de gestion des matières résiduelles et l'OMH.

13-04-79

28. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 08 AVRIL 2013

CH # FOURNISSEURS

MONTANT

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

3768	AA Propane inc. (Propane garage municipal)	189.38
3769	Buroplus (Fournitures de bureau)	228.96
3770	Chagnon Jacques (CCU 04 avril 2013 - 2 dossiers)	60.00
3771	Critchley Georgette (Déplacement & CCU 4 avril 2013-2 dos.)	149.40
3772	CSST (Frais gestion de dossier + ajus)	162.56
3773	Entreprises Normand Verville & Benoit Gagnon (Bat. camion)	152.23
3774	Entreprises d'électricité D.A. inc.(Les)(Entretien luminaires)	246.04
3775	Fédération Québécoise des municipalités (Frais transports)	31.54
3776	Forcier Stéphane (Remboursement pour Antony)	19.50
3777	Gamelin Réjean (CCU 04 avril 2013 - 2 dossiers)	60.00
3778	Gouin Guy (CCU 04 avril 2013 - 2 dossiers)	60.00
3779	Graffik art (Fournitures de bureau)	810.57
3780	Laboratoire d'environnement SM (Analyses eaux usées - Mars)	63.98
3781	Librairie Renaud-Bray (Achat de livres pour bibliothèque)	31.40
3782	Morvan Jacques (CCU 04 avril 2013 - 2 dossiers)	60.00
3783	Niquet Marcel (CCU 04 avril 2013 - 2 dossiers)	60.00
3784	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	461.81
3785	Pétrole A.A.Courchesne inc. (Chauffage bureau municipal)	547.95
3786	PG Govern (Fournitures de bureau)	416.10
3787	Plante Yves (CCU 04 avril 2013 - 2 dossiers)	60.00
3788	Raymond Chabot Grant Thornton (Vérif. 2012-1 ^{ère} partie)	5 553.29
3789	Régie incendie Pierreville - St-Francois-du-Lac (2 interv.)	2 364.63
3790	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Février)	8 236.80
3791	Sayer Richard (Entretien ménager - Mars)	379.00
3792	Société canadienne des postes (Frais postal - Bulletin)	134.07
3793	Vaccum Drummond inc.(Service sur la rue Lachapelle)	294.71
3794	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossiers)	340.00
3795	Piché Paul (Allocation cellulaire - Avril 2013)	25.00
3796	Régie Intermunicipale de gestion des déchets (Quote-part-Avril)	12 332.17
3797	Maison des jeunes (Subvention 2e versement - Avril)	1 250.00
3798	Gamelin Yvon (Déneigement édifices - avril 2013)	1 326.05
3799	Industrielle Alliance assurance collective (Ass.coll. -avril 2013)	1 837.05
3800	Fonds de l'information foncière (Droit mutations - Mars 2013)	15.00
3801	Hydro-Québec (Installation et raccordement de 3 luminaires)	496.69
3802	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Mars 2013)	10 340.55
3803	Gamelin Réjean (Remb. cylindre porte Maison des Jeunes)	32.19
3804	Hydro-Québec (Éclairage public - Mars)	957.90
	TOTAL DES CHÈQUES	49 786.52

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH # FOURNISSEURS

3759	Comité des résidants Foyer Lucien Shooner (Bercethon 2013)	25.00
3760	COGESAF (Adhésion 2013)	50.00
3761	Fabrique Sainte-Marguerite D'Youville (Don-Concert bénéfice)	100.00
3762	Bell Canada (Téléphones édifices - Mars 2013)	682.06
3763	Telus Mobilité (Cellulaire Marcel - Mars 2013)	71.28

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

3764	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation Mars 2013)	1 785.10
3765	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Mars 2013)	2 165.36
3766	Ministère du Revenu du Québec (DASP - Mars 2013)	5 352.22
3767	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	208.41
	TOTAL DES CHÈQUES	10 439.43

DÉBOURSÉS MARS 2013

Salaires Mars 2013 14 112.62

TOTAL DES DÉBOURSÉS 14 112.62

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2013 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

29. Période de questions

- Îlots déstructurés
- Zones à risque de glissement de terrain

30. Conclusion

13-04-80

31. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h47.

Georgette Critchley
Mairesse

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière